



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Toulouse, le 7 mars 2022

**Rectorat Direction des examens
et concours
Bureau des examens post-bac
DEC5**

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13
Courriel :
corinne.viguie@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION

BTS
TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES

SESSION 2022

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le par l'académie de Reims le mercredi 19 janvier 2022.

Documents à l'attention :

- Des établissements privés hors contrat et d'enseignement à distance
- Des candidats individuels

CENTRES D'EXAMEN

Lycée Jean Jaurès – CARMAUX
CFA des métiers du Gers – PAVIE
Les Compagnons du Devoir - ALBI
Lycée Métiers Sud Périgord - BERGERAC
Lycée Marcel Barbanceys - NEUVIC
Lycée Sacré Cœur - SAINT-CHELY D'APCHER
Lycée Blaise Pascal - SAINT-JEAN D'ANGELY
Lycée Gustave Eiffel – GANNAT
Lycée Beau de Rochas – DIGNES LES BAINS

Nombre de candidats inscrits : 131

I CALENDRIER DES EPREUVES

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Horaires	Epreuves
Le lundi 16 mai 2022	14h00 – 16h00	U3.1 Mathématiques (1)
Le mardi 17 mai 2022	14h00 – 18h00	E1 Culture générale et expression (1)
Le jeudi 19 mai 2022	8h00 – 12h00	U5.1 Analyse agro-technique (1)
Le vendredi 20 mai 2022	14h30 – 16h30	U5.2 Analyse juridique, économique et managériale (1)

CALENDRIER DES EPREUVES PRATIQUES (HORS CCF)

Du mercredi 11 mai au vendredi 13 mai 2022	Durée 2h00 (Mise en loge à prévoir)	U3.2 Sciences physiques et chimiques appliquées
Le mercredi 1 ^{er} et jeudi 2 juin 2022	Durée 3h00	E4 Diagnostic ou mise en œuvre

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES – Epreuves professionnelles de synthèse

Candidats issus de la voie scolaire, de l'apprentissage, de la formation continue : du lundi 10 janvier au vendredi 4 février 2022 Candidats individuels, candidats de la formation à distance : épreuve en fin de 2 ^e année scolaire	Durée 30 minutes	U6.1 Activités en milieu professionnel
Du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022	Pour l'académie de Toulouse	Langue vivante industrielle
Du mercredi 15 juin au mercredi 22 juin 2022	Durée 1h00	U6.2 Projet

- (1) Deux heures de mise en loge. La sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves.

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Avant le vendredi 10 juin 2022 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Jean-Jaurès Route de Blaye 81400 CARMAUX
---	--	--

RESULTATS

Le lundi 4 juillet 2022	à 18h00	Sur le site académique du Rectorat de Toulouse www.ac-toulouse.fr
--------------------------------	----------------	--

II REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE

CENTRES D'ECRITS								
Candidats	Lycée Gustave Eiffel GANNAT 03	Lycée Beau de Rochas DIGNE LES BAINS 04	Lycée Blaise Pascal ST JEAN D'ANGELY 17	Lycée Marcel Barbançons NEUVIC 19	Lycée Sud Périgord BERGERAC 24	CFA Métier du Gers PAVIE 32	Lycée Sacré Cœur ST CHELY D'APCHER 48	Lycée Jean Jaures CARMAUX 81
Compagnons du Devoir 81	12	11	8	17	19	16	12	27
TOTAL : 130	12	11	8	17	19	16	12	35

III EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

L'évaluation se déroule sous la forme ponctuelle pour les établissements non habilités au CCF et pour les candidats individuels.

La définition de l'épreuve ponctuelle est identique à celle des deux situations d'évaluation en CCF et se divise en deux parties :

- Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation (écoute et restitution écrite ou orale des informations),
- Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes, assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022** les centres sont (à définir).

V EPREUVE PONCTUELLE (Hors CCF)

E3-B Sciences physiques et chimiques

CENTRE	DATE
Lycée Jean-Jaurès Carmaux 8 candidats Compagnons du Devoir	Le mercredi 11 mai 2022 à 8h00 et 13h00

E4 Diagnostic ou mise en œuvre

CENTRE	DATE
Lycée Jean-Jaurès Carmaux 8 candidats Compagnons du Devoir 2 candidats par demi-journée	Du mercredi 1^{er} juin au jeudi 2 juin 2022 à 8h00 et 13h00

E6-1 Activités en milieu professionnel

CENTRE	DATE
Lycée Sud Périgord 2 candidats scolaires	Le vendredi 17 juin 2022 à 14h00
Lycée Jean Jaurès 1 candidat scolaire	Le vendredi 17 juin 2022 à 14h00
Lycée Blaise Pascal 1 candidat individuel	Le mardi 21 juin 2022 à 14h00

VI U6.1 – Activités en milieu professionnel

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS
<p style="text-align: center;">ACTIVITES EN MILIEU PROFESSIONNEL</p> <p style="text-align: center;">STAGE</p> <p style="text-align: center;">U61</p>	<p style="text-align: center;"><u>NEUVIC</u> 17 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 19 au 20 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
<p>Les dossiers techniques et rapports de stage seront à déposer sur le centre d'examen en 3 exemplaires : (2 exemplaires papier + 1 exemplaire en format numérique) sur Tribu.</p> <p><u>Au plus tard :</u> <u>Le lundi 6 décembre 2021</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>BERGERAC</u> 19 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 19 au 20 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CARMAUX</u> 27 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 12 au 14 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>GANNAT</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 13 au 14 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST CHELY D'APCHER</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 13 au 14 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST JEAN D'ANGELY</u> 8 candidats</p> <p style="text-align: center;">Le jeudi 13 janvier 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h</p>

	PAVIE 24 candidats
	<u>Du 18 au 20 janvier 2022</u>
	A partir de 8 h
	<u>DIGNE LES BAINS</u> 11 candidats
	<u>Du 19 au 20 janvier 2022</u>
	A partir de 8 h

1.1 Epreuve facultative « Engagement étudiant » :
Cas particulier des candidats ayant demandé à présenter cette unité facultative

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans les activités mentionnées à l'article L 611-9 du Code de l'Education : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.

Cela peut concerner :

- L'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel »,
- Le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel ».

Le dossier est constitué de la fiche engagement étudiant (annexe 8) qui présente le contexte, décrit une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Cette fiche sera annexée au dossier de l'épreuve E6.1 et déposée selon les mêmes modalités.
 En cas d'absence de la fiche d'engagement, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Cette épreuve est présentée à titre facultatif, sur demande du candidat.

Dans ce cas, elle se déroule à la suite de l'épreuve obligatoire E61 « Activités en milieu professionnel » avec le même jury.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

1.2 Certification PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

1.2 La certification obligatoire en anglais, instaurée au BTS par le décret no 2020-398 du 3 avril 2020, est reportée à la session **2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

VII U6.2 - PROJET

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS
<p style="text-align: center;">PROJET</p> <p style="text-align: center;">U62</p> <p>La date limite de dépôts des dossiers de projet est fixée : <u>Au vendredi 27 mai 2022</u> Avec envoi aux membres du jury au plus tard : <u>Le mardi 31 mai 2021</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>NEUVIC</u> 17 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 17 juin 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8 h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>BERGERAC</u> 19 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 15 au 17 juin 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>CARMAUX</u> 35 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 20 au 22 juin 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>GANNAT</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 20 au 21 juin 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST CHELY D'APCHER</u> 12 candidats</p> <p style="text-align: center;">Du 20 au 21 juin 2022</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>
	<p style="text-align: center;"><u>ST JEAN D'ANGELY</u> 8 candidats + 1 cdt Indiv.</p> <p style="text-align: center;">Du 20 au 21 juin 2021</p> <p style="text-align: center;">A partir de 8h00</p>

	<p align="center"><u>CFA PAVIE</u> 16 candidats</p> <p align="center">Du 15 au 17 juin 2022</p> <p align="center">A partir de 8h00</p>
	<p align="center"><u>DIGNE LES BAINS</u> 11 candidats</p> <p align="center">Du 20 au 21 juin 2022</p> <p align="center">A partir de 8h00</p>

U61 – Stage et U62 – Projet : une liste établissant l’ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Une liste d’émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d’épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

Retard aux épreuves : L’accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d’un temps de composition supplémentaire.

Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l’épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l’heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services.
- ▶ **L’utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d’épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat :

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l’utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 donc applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d’une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l’activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d’une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d’éviter toute rupture d’égalité entre les candidats concernant l’accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu’elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats.

- Tous candidats : sur le site de l’académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

- Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

XIII RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

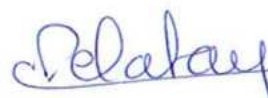
Les relevés de notes seront désormais mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades.

➡ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à partir de la fin du mois d'octobre 2022.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexes

